

RÈGLEMENT

DE L'AIRE DE JEUX

1. L'aire de jeux est destinée à être utilisée à des fins **ludiques, récréatives et de loisirs** par les enfants et les jeunes d'âge scolaire. Le fait d'entrer dans l'aire de jeu vaut acceptation du présent règlement et engagement à s'y conformer.
2. Les enfants de **moins de 7 ans** ne peuvent accéder à l'aire de jeux que s'ils sont accompagnés d'un **parent ou d'un tuteur**.
3. Les parents ou tuteurs sont responsables des dommages causés par les mineurs.
4. Les équipements de jeu doivent être utilisés conformément à leur **destination** et les règles suivantes doivent en outre être respectées pour la sécurité des utilisateurs :
 - les jeux d'équipe et les vélos sont interdits à proximité des équipements de jeu ;
 - il est interdit de grimper sur les parties hautes des structures de l'aire de jeux, notamment sur celles de la balançoire, de la tyrolienne et du manège ;
 - l'utilisation de la tyrolienne ou de la balançoire à une place par plusieurs personnes en même temps est interdite.
5. Les utilisateurs de l'aire de jeux y accèdent sous leur entière responsabilité. La Mine de Sel « Wieliczka » S.A. n'est pas responsable, en particulier, des dommages résultant d'une utilisation de l'aire de jeux non conforme au présent règlement ou résultant de l'absence de surveillance d'un enfant présent sur l'aire de jeux.
6. Sur l'aire de jeux, **il est interdit de** :
 - laisser des déchets ;
 - détruire ou abîmer la végétation ;
 - vandaliser les équipements de jeux et de loisirs et les clôtures ;
 - troubler la paix et l'ordre public ;
 - allumer des feux de camp ou des barbecues et utiliser des engins pyrotechniques ou des produits chimiques nocifs ;
 - faire entrer des animaux ;
 - introduire des objets dangereux ;
 - manger sur les équipements de jeu ;
 - consommer des boissons alcoolisées ou d'autres substances psychoactives, être en état d'ébriété ;
 - fumer ou utiliser des produits à base de tabac, des cigarettes électroniques ou des nouveaux produits à base de tabac.
7. **Il est interdit de créer des situations qui pourraient présenter un danger pour sa propre sécurité ou celle des autres utilisateurs de l'aire de jeux ou qui pourraient provoquer un accident, et en particulier de**
 - se baigner ;
 - escalader la structure des attractions de l'aire ;
 - utiliser l'aire de jeux ou une partie de celle-ci alors que l'accès en est barré par une chaîne ou une corde ;

- être nu sur l'aire de jeux ;
 - courir sans chaussures adaptées ;
 - utiliser des détergents ou des cosmétiques susceptibles de polluer l'eau.
8. L'eau qui passe par l'équipement aquatique de l'aire de jeux n'est pas potable.
 9. Toute personne enfreignant les dispositions du présent règlement et de tout autre règlement applicable à l'aire de jeux peut être expulsée de l'enceinte de la Tour de graduation.
 10. Pour des raisons techniques ou en cas de conditions météorologiques défavorables, notamment en cas d'orage, de foudre, de vent très fort, etc., l'aire de jeux peut être fermée en tout ou en partie.

Veillez signaler tout dommage constaté aux équipements de jeu ou à la verdure à l'adresse suivante :

MINE DE SEL "WIELICZKA" S.A. Park Kingi 1, 32-020 Wieliczka
tél. 12-278-71-11

téléphone d'urgence 112 * police municipale 986 * police 997 * pompiers 998 * SAMU 999